

Montreux SUP’n SURF Club  
1815 Clarens, Tél. 079 394 94 00, [www.montreuxsup.ch](http://www.montreuxsup.ch)   
[info@montreuxsup.ch](mailto:info@montreuxsup.ch), CCP 12-689184-3 ou IBAN CH71 0900 0000 1268 91 84 3

Inscription membre:

**1. Remplir le formulaire ci-dessous de manière électronique, signer, scanner et l’envoyer par email à**[**info@montreuxsup.ch**](mailto:info@montreuxsup.ch) **2. Paiement par virement bancaire :** IBAN CH71 0900 0000 1268 91 84 3

**3**. **Envoi de la preuve de paiement par email à info** [**info@montreuxsup.ch**](mailto:info@montreuxsup.ch)  
  
Nom : ………………………………………………..Prénom : ………………………………………….Date de naissance : ………  
Prénom autres membres famille :………………………………………………………………………………………………………..  
Adresse : …………………………………………………………………………………………………………  
No postal : ………………………………………… Localité : …………………………………………..  
email : ………………………………………………. Tel. portable : …………………………………..

**Cotisation (merci de cocher) :**  
€ Adulte: 150.-  
€ Etudiants et apprentis : 120.-  
€ Couple : 250.-  
€ Famille : 300.-

Frais d’inscription de 30.- par adulte uniquement la 1ère année, incluent un cours d’initiation.

Règles de fonctionnement  
  
1. La cotisation inclus l’utilisation du matériel et l’accès en tout temps au club.  
**2. La durée de la sortie SUP est fixée à 1 heure, après 1 heure le membre doit rentrer à la base et mettre son SUP à la disposition des autres utilisateurs**.  
3. Le matériel reste au club et ne peut être pris à l’extérieur. Par exemple, le membre ne peut prendre du matériel pour partir en excursion ou en vacances.  
4. Le matériel doit être respecté et retourné dans son état original. Toute perte ou dommage sera facturé.  
5. Le membre inscrit sur le registre des sorties son nom, le numéro de sa planche ainsi que son heure de départ et arrivée.  
6. Le membre n’a pas la priorité sur les non-membres pour l’utilisation du matériel. Lorsque le club est ouvert au public, le membre se conforme aux directives de la personne responsable du club et attend son tour pour prendre du matériel disponible.  
7. Le membre a accès au club en tout temps grâce à une clé mise à disposition et peut ainsi profiter à sa convenance du matériel.   
Afin d’éviter toute attente, nous rendons attentif que les samedis et dimanches après-midi ainsi que les après-midis pendant les vacances scolaires sont des périodes de forte affluence.

Règles de sortie SUP

1. Le club décline toute responsabilité en cas d’accident ou de dégât matériel.
2. L’utilisateur communique tout problème de santé ou autre.
3. Il est interdit de pratiquer le SUP sous l’influence de l’alcool, de drogue ou de médicaments.
4. Le port du leash est obligatoire.
5. **Le port du gilet de sauvetage est obligatoire au-delà de 300 mètres du bord**.
6. L’âge minimum requis est de 10 ans révolu. Les jeunes de moins de 14 ans sont sous la responsabilité de leur parent ou d’une personne adulte avec laquelle ils sont venus à la plage. Le port du gilet de sauvetage est obligatoire.
7. La mise à l’eau ainsi que le retour à la plage s’effectue toujours à genoux.
8. L’utilisateur doit porter une attention particulière aux baigneurs et veillera à ne pas entraver la circulation des **bateaux de la CGN qui ont la priorité en tout temps**. Il est recommandé de naviguer en direction de Vevey et non de Montreux afin d’éviter le trafic de la CGN.
9. **La navigation dans le port du Basset est interdite.**
10. L’utilisateur se conforme aux directives données en fonction de l’évolution de la météo.
11. Les sorties de nuit sont interdites.

Conseil pour la baignade  
1. Ne pas plonger dans les eaux troubles ou proches des rives  
2. Il est conseillé de se mouiller avant de rentrer dans l’eau et de pratiquer le SUP et de pas sauter dans l’eau après une exposition prolongée au soleil. Le corps à besoin d’un temps d’adaptation.  
3. Le port du gilet est fortement conseillé aux personnes ne savants que faiblement nager.

Lu et accepté. Nom du membre ou de son représentant légal: ………………………………………..

Date : …………………………………………………